



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SEINE-MARITIME

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°76-2019-24

PUBLIÉ LE 8 FÉVRIER 2019

Sommaire

Préfecture de la Seine-Maritime - CABINET

76-2019-02-07-003 - Arrêté interdisant la vente de bouteilles ou bidons contenant des produits chimiques, inflammables ou explosifs, sous la forme liquide, solide ou gazeuse (en particulier : essence, acide chlorhydrique, acide sulfurique, soude, chlorate de soude, alcools à brûler et solvants) et la vente de carburant aux usagers sous forme conditionnée (jerricans, bidons, etc.) ainsi que leur utilisation sur tout le territoire du département de la Seine-Maritime (2 pages)

Page 3

76-2019-02-07-002 - Arrêté portant interdiction de la vente et de l'utilisation des artifices dits de divertissement - Dépt76 (4 pages)

Page 6